

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Convention avec le lycée Romain Rolland

Demande de subvention à la DRAC

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry une option cinéma qui contribue à faire la spécificité et la qualité de cet établissement scolaire.

Le Luxy s'est inscrit depuis de nombreuses années dans une collaboration étroite avec cette option, en accueillant les projections des films du baccalauréat, en proposant une programmation de films adaptés, et en favorisant l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

Cette collaboration a trouvé une traduction officielle depuis 2012, puisque lorsqu'il été décidé par la DAAC¹, DRAC² et l'Inspection académique, dans un souci de cohérence éducative, que le partenaire culturel serait le cinéma municipal Le Luxy et non plus une entreprise privée comme c'était le cas précédemment.

Ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre la réalisation de films produits par les élèves, encadrés par des professionnels de l'audiovisuel, faire découvrir les différents métiers du cinéma, et toutes les facettes de ce champ professionnel, et ce grâce à la subvention spécifique versée par la DRAC.

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil municipal a ainsi approuvé une convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland concernant l'enseignement artistique, option obligatoire des spécialités audiovisuelles.

Cette convention prévoit que le partenaire culturel (à savoir la Ville via le cinéma Le Luxy) peut adresser chaque année une demande de subvention à la DRAC d'Ile-de-France.

Au vu de ces éléments, je vous demande de solliciter une subvention à la DRAC d'Ile-de-France dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles.

Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

¹ DAAC : Délégation Académique des Affaires Culturelles.

² DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

CULTURE

27) Cinéma municipal Le Luxy

Convention avec le lycée Romain Rolland

Demande de subvention à la DRAC

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant une convention de partenariat avec le Lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine concernant l'enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles,

vu sa délibération du 29 avril 2014 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2014,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'option cinéma du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant que la convention approuvée par la délibération du 28 juin 2012 susvisée prévoit que la Commune peut adresser, chaque année, une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 NOVEMBRE 2014
RECU EN PREFECTURE
LE 26 NOVEMBRE 2014
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 25 NOVEMBRE 2014